

Quels tests pour demander la carte de résident et la nationalité française ?

Pour justifier de votre connaissance du français, vous aurez besoin d'inclure dans votre demande de titre de séjour ou de naturalisation, un diplôme ou un test attestant votre niveau de français. Avec tous les tests disponibles sur le marché, il est naturel de se demander quel test passer pour demander la carte de résident et la nationalité française.

La bonne nouvelle est que **le test DCL** que propose Fast Track French figure parmi la liste des différents diplômes compatibles avec ces demandes spécifiques.

Voici une brève introduction au DCL

<https://www.education.gouv.fr/le-diplome-de-competence-en-langue-dcl-2978>

ci-dessous un extrait du site [education.gouv.fr](https://www.education.gouv.fr)

Le **DCL** Français Langue Étrangère (**FLE**) permet de valider les niveaux du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues de A2 jusqu'à C1, il couvre donc le niveau B1 nécessaire à l'acquisition de la **nationalité française**, Le **DCL** Français Professionnel, lui, permet de valider les niveaux A1 et A2.

Vous voulez demander votre carte de séjour ou carte de résident ?

Tout d'abord, rappelons que jusqu'en 2006, une distinction était faite entre le titre de résident (d'une durée de validité de 10 ans), et la carte de séjour, qui elle avait une durée de validité d'un an.

Aujourd'hui, même si l'on parle souvent de "demander le titre de séjour", on distingue en réalité :

- La carte de séjour temporaire, valable pour une durée maximale d'un an renouvelable
- Et la carte de résident, valable pour une durée de dix ans renouvelable.

Dans le cas d'une première demande de carte de résident, ou pour demander le renouvellement de la carte de séjour, vous devez prouver que votre maîtrise du français **est supérieure ou égale au niveau A2**. Du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). **Attention, le niveau A1 ne sera pas suffisant pour obtenir la carte de résident ou la carte de séjour.**

Nous verrons plus bas que ce critère est différent pour demander la nationalité française : il faut obtenir le niveau B1.

Pour cela, vous devez :

- Avoir réussi un test linguistique à durée de validité limitée (TCF, TEF, DELF A2...).

Ou

- avoir obtenu un diplôme attestant un niveau de connaissance du français au moins équivalent au niveau A2 du CECRL. Ces diplômes ont une durée de validité illimitée.

Bonne nouvelle : Le Diplôme de Compétence en Langue (DCL) délivré par le Ministère de l'Éducation nationale en est un et est éligible au CPF !!!

Vous voulez faire une demande de naturalisation?

Dans la Circulaire IOCN1132114C du 30 novembre 2011 relative au niveau de connaissance de la langue française requis des postulants à la nationalité française, on peut lire que :

1.2. le contrôle du niveau de langue :

Le niveau de connaissance de la langue française requis est désormais le niveau B1, rubriques «écouter», «prendre part à une conversation» et« s'exprimer oralement en continu» du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) du Conseil de l'Europe (cf. annexe 1).

Le niveau BI est celui d'un utilisateur indépendant, qui peut comprendre les points essentiels d'une conversation, et produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers. Seul le niveau oral de maîtrise de la langue est pris en compte.

1.3. la méthode d'évaluation :

Il appartient désormais à l'étranger de justifier de son niveau de connaissance de la langue française par la production d'un diplôme ou d'une attestation (...)

Il s'agit de l'un des documents suivants :

« un diplôme délivré par une autorité française, en France ou à l'étranger, sanctionnant un niveau au moins égal au niveau V bis de la nomenclature nationale des niveaux de formation, soit le niveau du diplôme national des brevets (anciennement brevet des collèges) (cf. annexe 2-1);

« un diplôme attestant d'un niveau de connaissance du français au moins équivalent au diplôme d'études de français langue étrangère (DELF) niveau B1 du CECRL (cf. annexe 2-2); »

« Une attestation sécurisée, délivrée depuis moins de deux ans, constatant le niveau B1 validant la réussite à l'un des tests délivrés par un organisme certificateur (...) »

Ainsi, le test DCL n'étant pas cité directement dans la circulaire, cela peut porter à confusion.

Il faut consulter l'Annexe 2-2 : liste des diplômes et titres échelonnés sur les niveaux du CECRL.

Dans la liste des diplômes requis, le DCL FLE figure en page 2 de l'annexe.

Comme expliqué dans la circulaire, l'obtention du niveau B1 est requise pour obtenir la naturalisation.

Annexe 2 : Diplômes et titres échelonnés sur les niveaux du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL - 4^{ème} alinéa de l'article 1^{er} de l'arrêté)

ADCUEFE (Association des directeurs de centres universitaires d'études françaises pour étrangers)

- DUEF (Diplôme universitaire d'études françaises) de niveau égal ou supérieur au niveau B1, des universités Paris-Est Créteil Val de Marne, Paris 3 Sorbonne nouvelle et de Nice Sophia Antipolis ;

- « DSEFP C3 » (Diplôme supérieur d'études françaises) de la faculté de lettres de l'université Sorbonne.

CCIP (Chambre de commerce et d'industrie de Paris - Île-de-France)

- DFP (diplômes de français professionnel), toutes spécialités de niveau égal ou supérieur au niveau B1.

France Education international

- DELF (Diplôme d'études en langue française) de niveau égal ou supérieur au niveau B1 ;

- DALF (Diplôme approfondi de langue française) ;

- DELF Pro (Diplôme d'études en langue française professionnelle) de niveau égal ou supérieur au niveau B1.

Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

- DCL FLE (Diplôme de compétence en langue - français langue étrangère) de niveau égal ou supérieur au niveau B1.

Le RNCP : Répertoire national des certifications professionnelles

DCL FP ou DCL FLE : les différences

Les DCL FLE (Français Langue Étrangère) et FP (Français Professionnel) ont été conçus pour permettre à des personnes de nationalité étrangère d'attester de manière officielle leur niveau de compétence en langue française.

- **Le DCL FLE** permet de valider les niveaux du CECR (Cadre Européen Commun de Référence) pour les langues **de A2 jusqu'à C1. Ainsi, il couvre le niveau B1 nécessaire à l'acquisition de la nationalité française.**

Il peut également être obtenu dans le cadre d'une demande de carte de résident ou carte de séjour. Le test DCL FP reste néanmoins plus

facile à obtenir dans ce cas précis, car il a été adapté à des niveaux moins avancés.

- **Le DCL Français Professionnel**, lui, permet de valider les **niveaux A1 et A2**. Il est moins demandeur que le test **DCL FLE** dans le sens où il a été adapté pour des étrangers avec un niveau débutant en langue française.

Les compétences évaluées lors du test DCL

Les tests DCL permettent d'évaluer les compétences en langue française en milieu professionnel. Ils ont été conçus pour notamment faciliter la validation de compétences en langue dans le cadre d'une démarche d'insertion ou de mobilité professionnelle.

Quelle différence avec les autres tests ?

Le test DCL propose un scénario aux candidats qui constitue le support d'une mise en situation. Ensuite, différentes activités communicatives sont évaluées. Le test se compose d'une seule et même épreuve pour tous dont le résultat obtenu se base sur la performance réalisée.

Ainsi, le test DCL n'a pas pour but d'évaluer une succession de compétences isolées. Cette approche est d'ailleurs très appréciée des entreprises qui souhaitent mesurer les compétences linguistiques de leurs collaborateurs.

Pour résumer, quels sont les atouts du DCL ?

Le plus gros atout du test DCL est sa durée de **validité illimitée**. En plus d'être aligné sur les niveaux du CECRL, il évalue toutes les dimensions de la compétence en langue. C'est d'ailleurs pour cela qu'il est demandé par les préfetures.

Il possède également un taux de réussite supérieur à 90% et une seule et même épreuve pour tous. Le résultat est en fonction de la performance.

Il est **parfait pour les expatriés** travaillant en France et voulant évaluer leur niveau de français.

Et le plus important est qu'il est **éligible au CPF** donc si vous voulez utiliser votre compte professionnel de formation afin d'obtenir une certification en vue d'une future demande de naturalisation ou de carte de résident, le DCL FLE (à partir de A2) & DCL FP (A1 & A2) sont des certifications parfaites pour vous !!

Prix et inscription au test DCL

Les droits d'inscription au test s'élèvent à 100 euros. Le test DCL étant un diplôme national professionnel inscrit au Registre Spécifique de France Compétences, **il est éligible CPF**.

Pour plus d'information sur le financement du test DCL via votre Compte Personnel de Formation , contactez-nous au **06 58 03 34 60** ou sur admin@fasttrackfrench.com

Comment se déroule l'examen du test DCL ?

Ce test évalue la capacité du candidat à utiliser la langue dans une situation proche de la réalité du monde du travail. La pratique de la langue française compte tout autant que la maîtrise des connaissances du sujet donné.

Le candidat est évalué sur deux principaux critères :

- L'efficacité de la communication dont il fait preuve pour mener à bien sa mission.
- La qualité linguistique de sa performance.

Pour le test DCL FLE, l'épreuve dure **2h30**.

Pour le test DCL FP, elle dure **seulement 1h30**.

Il s'agit d'une étude de cas pendant laquelle se succèdent des tâches variées sur la base d'un scénario. Les étapes de l'épreuve se déroulent ainsi :

- Lire les documents
- Ecouter les documents audios (ou visionner des vidéos en Langue des Signes Française)
- Traiter et analyser l'information reçue
- Exposer des conclusions pour le FLE ou restituer les informations pour le FP
- Argumenter ses conclusions pour le FLE ou répondre aux demandes de précisions pour le FP
- Et enfin, rédiger un écrit de synthèse pour le FLE ou un court écrit en français pour le FP (ou réaliser une vidéo en Langue des Signes Française)

Après l'examen, comment obtenir son diplôme ?

Le candidat va recevoir de la part des services académiques **un diplôme officiel signé par le recteur d'académie**. Ce diplôme portera la mention du niveau obtenu et du descriptif des compétences validées ainsi qu'un **profil détaillé**.

Vous n'avez aucune démarche particulière à entreprendre pour obtenir votre diplôme. Nous nous occupons de tout !

